

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 27 février 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023 02 27	Délibération du BUREAU n° BU-2022 10 17	Groupe n° 1468 Opération n° 112101200	CARNAC Avenue du ROER
---------------------------	---	--	--------------------------

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 17 octobre 2022, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 5 **emprunts**, pour un montant total de **691 493 €**, correspondant à 4 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et 1 emprunt souscrit auprès d'autres banques, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 4 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif aidé d'intégration destiné à l'acquisition du terrain (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif à usage social destiné à l'acquisition du terrain (PLUS)
Montant du prêt	91 050 €	52 254 €	355 820 €	164 369 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 24 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 24 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 24 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 24 mois
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
dont durée du différé d'amortiss^t	néant	néant	néant	néant
Périodicité des échéances	annuelle			
Index	livret A			
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 20 points de base		taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base	
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A			
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité			
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de

	progressivité puisse être inférieur à 0%)	progressivité puisse être inférieur à 0%)	progressivité puisse être inférieur à 0%)	progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	Mars 2023	Mars 2023	Mars 2023	Mars 2023
Date de 1^{ère} échéance	Avril 2026	Avril 2026	Avril 2026	Avril 2026
Garanties	50 % AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE 50 % CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN			

- un emprunt souscrit auprès de **Action Logement** :

Montant du prêt	28 000 €
Durée de l'amortissement	40 ans
Durée du différé	12 mois
Modalité du différé	Capital et intérêts
Périodicité des échéances	trimestrielle
Index	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 225 points de base (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux du Livret A puisse être inférieur à 0,25%)
Typologie GISSLER	1A
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée
Date d'effet du contrat de prêt	26 avril 2022
Date de 1 ^{ère} échéance	6 mai 2023
Garanties	sans

Fait à Vannes, le 27 février 2023

Le Directeur général

Erwan ROBERT

